



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE QUARTIER  
DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

**Ordre du jour :**

Election du Conseil de Quartier.

**Préambule :**

Alain VERONESE a animé la réunion. Alain VERONESE est l'élu référent sur le quartier.

Dalila DEGDOUG, responsable adjointe du service des Antennes de Quartier, s'est chargée de l'élaboration de ce compte-rendu.

## I. Présentation des Conseils de Quartier.

### Historique des Conseils de Quartier

- 27 mars 2003 : Un texte d'orientation sur la démocratie locale est adopté à l'unanimité du Conseil Municipal.
- Élaboration de la charte des conseils de quartiers, adoptée en février 2006.
- Septembre 2006 : Assemblées constituantes des conseils de quartiers. Les conseils de quartier ont essentiellement un rôle d'animation de la vie démocratique du quartier.
- Novembre 2008 : Réunion bilan du fonctionnement des conseils de quartiers, suivi en avril 2009 de rencontres des différents collectifs de la vie citoyenne et démocratique dans l'objectif de Simplifier la charte après 3 ans de fonctionnement pour améliorer le fonctionnement et favoriser la participation
- Juin 2009 : Adoption de la charte modifiée des conseils de quartiers au Conseil Municipal
- Octobre 2009 : Désignation des conseils de quartier 2009-2011

## La nouvelle Charte des Conseils de Quartier

### Objectifs :

- *Impulser et dynamiser la vie de chaque quartier en relation avec l'ensemble de la ville autour d'un projet à dimension sociale, urbaine, économique et culturelle.*
- *Favoriser une participation permanente des populations, suivie d'effets, pour que tous les citoyens puissent constater que leur intervention compte et produit des changements concrets dans leur vie et dans la ville.*
- *Encourager toute initiative visant à inventer et expérimenter de nouvelles pratiques démocratiques et à promouvoir l'intervention, l'autonomie et la responsabilité des citoyens.*

Il existe sept quartiers : Centre ville, Chaperon vert, Gabriel Péri, Plateau, Reine Blanche, Val de Bièvre, Victor Hugo.

Chaque quartier est doté d'un conseil du même nom.



### L'Assemblée G n rale de Quartier

Tous les habitants (citoyens fran ais ou  trangers) du quartier sont invit s   l'assemblée g n rale de quartier. Les conseils de quartiers sont  lus lors de l'assemblée g n rale de quartier, pr sid  par un conseiller municipal d l gu  par le maire de Gentilly.

Les assembl es g n rales de quartier ont lieu au moins 2 fois par an.

## **L'Elu référent**

Le conseiller municipal délégué par le maire de Gentilly sera *l'élus référent* du conseil de quartier. Son rôle est de faciliter le travail entre le conseil de quartier et la municipalité. Il est à la charnière entre eux. L'élus référent n'est pas chargé de l'animation du conseil de quartier, ni d'un quelconque contrôle. Proche et disponible, il est un point d'appui pour tisser des liens dans l'ensemble du quartier. Il pourra faciliter le travail et les actions du conseil de quartier. En s'assurant de l'application de la charte, il se porte garant de la démocratie au sein du conseil de quartier et du respect des engagements de la ville à l'égard de celui-ci. Sa présence est facultative lors des réunions du conseil de quartier.

## **Le conseil de quartier**

Le conseil de quartier doit être composé d'au moins 10 membres. Il est désigné pour une période de 2 ans

Lors de l'élection des membres du conseil de quartier, les principes suivants doivent être pris en compte :

a) s'assurer de la diversité des lieux d'habitation, de la "diversité sociale", de la diversité politique, de la diversité des tranches d'âge, de la parité hommes/femmes, de la motivation ...

b) s'assurer aussi de la participation d'acteurs organisés du quartier : conseil d'école, associations de quartier, amicales de locataires, entreprises (C.E., direction), organisations syndicales, artisans, commerçants ....

Le conseil de quartier se dote d'une direction collégiale de trois membres représentatifs de la diversité du conseil de quartier.

Un Conseiller municipal ne peut pas être membre de ce trio. Ce trio assure le bon fonctionnement du conseil de quartier. Il constitue l'interlocuteur du conseil municipal.

Les prérogatives et responsabilités des conseils de quartier sont définies ainsi :

1. Concertation et animation de la vie locale
2. Actions : projets et propositions
3. Avis obligatoires et facultatifs

La place de l'enfance : favoriser l'expression des enfants et des jeunes

### **Les moyens humains**

Le service des antennes de quartier est chargé d'assister les conseils de quartier. Un agent de développement social est en relation avec la direction collégiale du conseil de quartier. L' élu référent est l'interlocuteur entre le conseil de quartier et le conseil municipal.

### **Les moyens financiers**

Le Conseil Municipal décide d'une enveloppe budgétaire destinée au bon fonctionnement des conseils de quartier et à la réalisation des projets proposés.

### **Les moyens matériels**

La ville mettra à la disposition du conseil de quartier un lieu permettant de se réunir, de travailler et de communiquer.

### **Conférence annuelle**

Une conférence annuelle convoquée par le maire réunit les conseillers municipaux et les conseils de quartier pour :

- Établir un rapport d'activité
- Débattre des grands projets de ville
- Proposer des orientations de travail pour l'année à venir

Chaque conseil de quartier désigne au moins 15 délégués à la conférence annuelle (les 10 membres actifs + 5 habitants élus lors d'une réunion de l'assemblée générale de quartier)

## **II. Les échanges.**

Bilan du fonctionnement du Conseil de quartier sur les deux ans passés : Il était difficile d'impliquer les habitants du quartier, car les habitants vivent un quotidien difficile.

De plus, le fonctionnement du conseil de quartier n'était pas facilité, car pour bénéficier de la salle et du matériel, il fallait aller chercher les clés en Mairie qui est assez loin du quartier.

Le peu de mobilisation des habitants à l'assemblée générale de ce jour : Cette désaffection s'explique par la situation de précarité dont souffre beaucoup d'habitants du chaperon vert et les travaux rendent la situation encore plus difficile à vivre

Les équipements du quartier : Il serait utile d'installer des jeux pour enfants dans les squares du quartier.

## **III. Liste des membres du Conseil de Quartier.**

3 conseillers de quartier ont été cooptés lors de l'assemblée générale de quartier, dont M. Béliard qui était excusé mais qui a exprimé via M. Fumey son désir de faire partie du Conseil de quartier

Les conseillers du quartier Chaperon Vert sont donc :

- Madame BARRAH Mongia
- Monsieur BELIARD Didier
- Monsieur FUMEY Adjé